

# COMMUNE DE CHIVRES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2016

### Etaient présents

BRENOT Thierry –MALUTA Denis –Olivier CHIRON - Michel CAHUET – Stéphane DA SILVA – Gérard MAHET – GRANDPIERRE Julien - Damien BOHN - Martine REVERDIAU – CHAPUIS Jean-Marc, Maire

Absente excusée : Catherine DOPPELMANN

Secrétaire de séance : Thierry BRENOT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

### **1 TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2016, les travaux de voirie suivants : Elargissement de la Rue de la Prairie de la Place de l'Europe jusqu'au croisement de la Rue des Nées et aménagement de la Rue de la Mairie du croisement de la rue Maillotte jusqu'à la Grande Rue. Il est décidé également de réaliser un chemin piétonnier en bordure de la rue de la Chapelle Saint Léger.

6 entreprises ont déposé une offre pour les travaux de voirie 2016. Le conseil municipal charge le Maire de renégocier le prix avec les trois entreprises les moins disantes.

Le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du programme de soutien à la voirie communale. Montant de la subvention attendue : 30 % du montant HT des travaux.

### **2 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes.

### **3 DISSOLUTION DU CCAS**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la loi Notre n° 2016-991 du 07 août 2015 donne la possibilité de dissoudre le CCAS qui est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants, par délibération du conseil municipal. Le CCAS de CHIVRES n'est plus actif depuis de nombreuses années en conséquence, le Conseil Municipal décide de le dissoudre et de transférer ses attributions à la commune qui exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune. Cette mesure est d'application immédiate.

### **4 BOIS Exercice 2016** Inscription à l'état d'assiette – Destination des coupes - Affouage

Le Conseil Municipal décide de demander l'inscription à l'état d'assiette des parcelles n° 17 et N° 19 de la forêt communale, et la vente sur pied par les soins de l'ONF des arbres de la parcelle 17 (chêne) taillis, houppiers et petites futaies seront délivrés en affouage.

### **5 AFFAIRES SCOLAIRES** reporté à une prochaine réunion

### **6 SECURITE ROUTIERE DANS LE VILLAGE**

Il a été constaté la vitesse trop élevée des véhicules qui empruntent la rue de la Chapelle St Léger pour traverser le village et une étude a été demandé au Conseil Départemental pour améliorer la situation. Le conseil municipal prend connaissance de l'étude réalisée par M. Bluzet du Conseil Départemental pour sécuriser la circulation rue de la Chapelle St Léger et particulièrement, le carrefour avec la Rue des Nées et la rue de la Croze. Le conseil municipal reporte sa décision à la prochaine réunion en attente de plus amples informations.

### **7 RECENSEMENT DE LA POPULATION INDEMNITE DE L'AGENT RECENSEUR**

Le recensement de la population débutera le 21 janvier 2016 et sera réalisé par Mme Séverine BOUJON qui a été nommée agent recenseur pour la commune de Chivres. Le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnité qui sera versée à l'agent recenseur.

### **8 TRAVAUX EGLISE**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réaménagement de l'intérieur de l'église sont pratiquement terminés.

### **9 OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal vote l'ouverture de crédits en section d'investissement pour permettre de régler plusieurs factures avant le vote du budget.

### **10 AFFOUAGE 2015**

Le prix de vente du bois provenant de l'affouage est fixé à 5 € le stère. (coupe d'éclaircie).

